

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 14399
Numéro SIREN : 399 628 551
Nom ou dénomination : 1 ERE IMPRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 36230

1^{ère} IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 €
138, boulevard Pereire
75017 PARIS
RCS PARIS 399 628 551

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
26 JUIN 2023
Sous le N° : 36230

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Et le 31 mai

Au siège social, 138, boulevard Pereire 75017 PARIS

1. Les associés de la société à responsabilité limitée 1^{ère} IMPRESSION, société à responsabilité limitée au capital de 40.000,00 € divisé en 2.500 parts sociales de 16€ chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Gérance.

2. Sont présents :

Mademoiselle Apolline SIMOEN-DANIERE ;
Propriétaire de 1.000 parts, numérotées de 1 à 200 inclus et de 1.001 à 1.800 inclus,
et de 1.954 à 2.203 inclus, ci..... 1.250 parts

Madame Anne DANIERE ;
Propriétaire de 953 parts, numérotées de 201 à 1.000 inclus et de 1.801 à 1.953
inclus, ci..... 953 parts

Monsieur Franck SIMOEN ;
Propriétaire de 297 parts, numérotées de 2.204 à 2.500 inclus,
ci..... 297 parts

Total **2.500 parts**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

AD ASD
F.S 1

3. Madame Anne DANIERE préside la réunion en sa qualité de gérant.

4. Madame le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Rémunération de la gérance
- Affectation des résultats ;
- Modification du siège social.

5. Madame le Président dépose devant l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance ;
- Le cas échéant, la lettre des associés concernant leurs questions écrites ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Madame le Président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

6. Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

7. Enfin, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

8. Première résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 3.980,72 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

AD

ASD

2

F.S

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

9. Deuxième résolution :

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en totalité en report à nouveau.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10. Troisième résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11. Quatrième résolution :

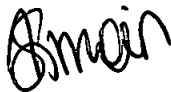
La collectivité des associés décide de modifier le siège social de la société 1ERE IMPRESSION et de le déplacer au 7, rue du Four à Chaux 77930 CHAILLY EN BIÈRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mademoiselle Apolline SIMOEN-DANIERE :



Madame Anne DANIERE :



Monsieur Franck SIMOEN :



1^{ère} IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 €
138, boulevard Pereire
75017 PARIS
RCS PARIS 399 628 551

Rapport spécial de la Gérance

Rapport spécial de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 mai 2023

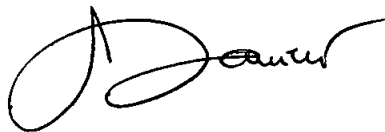
En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la Gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à PARIS

Le 31 mai 2023

LA GERANCE



1^{ère} IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 €
138, boulevard Pereire
75017 PARIS
RCS PARIS 399 628 551

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 mai 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret no 67-236 du 23 mars 1967. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai fixé par ledit article.

Activité de la Société :

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 51.454 € euros contre 31.722,95 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 19.731,05 euros.

Résultats - Affectation

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de 3.980,72 € euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante : en totalité au report à nouveau.

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

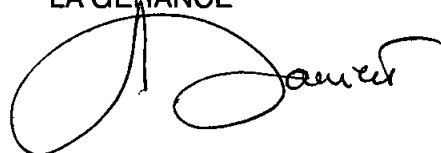
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

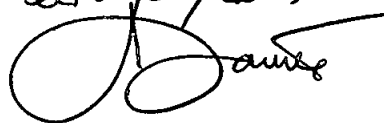
Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à PARIS

Le

LA GERANCE



Certifié conforme
le 08/06/2023


SARL 1ERE IMPRESSION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	3 329,87	3 329,87				
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 108,46	5 108,46			463,57	0,69
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	8 438,33	8 438,33			463,57	0,69
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 003,20		1 003,20	1,63	694,80	1,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					0,41	0,00
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	112 707,25	76 140,00	36 567,25	59,33	44 819,21	68,92
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	23 880,06		23 880,06	38,75	20 999,35	31,35
Charges constatées d'avance	180,00		180,00	0,29		
TOTAL (II)	137 770,51	76 140,00	61 630,51	100,00	66 513,77	99,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	146 208,84	84 578,33	61 630,51	100,00	66 977,34	100,00



SARL 1ERE IMPRESSION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2022		31/12/2021	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000,00)	40 000,00	64,90	40 000,00	59,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000,00	6,49	4 000,00	5,87
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	49 820,13	80,84	49 820,13	74,38
Autres réserves				
Report à nouveau	-33 498,76	-54,34	-9 766,03	-14,57
Résultat de l'exercice	-5 178,18	-8,39	-23 732,73	-35,42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	69,47	60 321,37	90,08
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	167,67	0,27	167,67	0,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 353,20	2,20	3 077,40	4,59
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	1 155,69	1,87	1 009,45	1,51
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 496,00	5,67	1 508,68	2,25
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	170,76	0,28	748,77	1,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	144,00	0,23	144,00	0,21
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL (IV)	10,53	6 655,97	9,94
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	61 630,51	100,00	66 977,34	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	47 854,00		47 854,00	83,00	25 422,95	104,95	22 432	88,24	
Production vendue biens									
Production vendue services	3 600,00		3 600,00	7,00	-1 200,00	-4,94	4 800	400,00	
Chiffres d'Affaires Nets	51 454,00		51 454,00	100,00	24 222,95	100,00	27 232	112,43	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					7 500,00	30,96	-7 500	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			51 454,00	100,00	31 722,95	130,96	19 732	62,20	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			24 018,91	46,68	15 819,90	65,31	8 199	51,83	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 703,41	5,25	5 954,87	24,58	-3 251	-54,59	
Impôts, taxes et versements assimilés			749,92	1,48	1 539,64	6,35	-790	-51,32	
Salaires et traitements			19 074,00	37,07	18 727,80	77,31	347	1,85	
Charges sociales			8 406,00	16,34	9 788,58	40,41	-1 382	-14,11	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			463,57	0,90	800,19	3,30	-337	-42,11	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			18,91	0,03			18	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			55 434,72	107,74	52 630,98	217,28	2 804	5,33	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-3 980,72	-7,73	-20 908,03	-86,31	16 928	80,98	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			1 344,40	2,61	3 308,97	13,66	-1 964	-59,36	
Reprises sur provisions et transferts de charges			73 364,14	142,58	67 230,47	277,56	6 134	9,12	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			234,00	0,45			234	N/S	
Total des produits financiers (V)			74 942,54	145,65	70 539,44	291,22	4 403	6,24	
Dotations financières aux amortissements et provisions			76 140,00	147,98	73 364,14	302,88	2 776	3,78	
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			76 140,00	147,98	73 364,14	302,88	2 776	3,78	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 197,46	-2,32	-2 824,70	-11,65	1 627	57,81	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-5 178,18	-10,05	-23 732,73	-97,97	18 554	78,18	

SARL 1ERE IMPRESSION

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	126 396,54	245,65	102 262,39	422,19	24 134	23,60
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	131 574,72	255,71	125 995,12	520,17	5 579	4,43
RÉSULTAT NET	-5 178,18	-10,05	-23 732,73	-97,97	18 554	78,16
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	3 329,87	3 329,87				
20100000 FRAIS D ETABLISSEMENTS	3 329,87		3 329,87	5,40	3 329,87	4,87
28010000 AMORT FRAIS D ETABLISSEMENTS		3 329,87	-3 329,87	-5,39	-3 329,87	-4,96
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 108,46	5 108,46			463,57	0,69
21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUES	3 609,29		3 609,29	5,86	3 609,29	5,39
21840000 MOBILIER	1 499,17		1 499,17	2,43	1 499,17	2,24
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & IN		3 609,29	-3 609,29	-5,85	-3 225,69	-4,81
28184000 AMORT. MOBILIER		1 499,17	-1 499,17	-2,42	-1 419,20	-2,11
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	8 438,33	8 438,33			463,57	0,69
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 003,20		1 003,20	1,63	694,80	1,04
41100000 CLIENTS	1 003,20		1 003,20	1,63	694,80	1,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					0,41	0,00
44572000 TVA COLLECTEE 20%					0,41	0,00
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	112 707,25	76 140,00	36 567,25	59,33	44 819,21	66,92
50810000 VALEURS MOBILIERES PLACEMENTS	112 707,25		112 707,25	182,88	118 183,35	176,45
59030000 PROVISIONS DEPR. VMP		76 140,00	-76 140,00	-123,53	-73 364,14	-109,53
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	23 880,06		23 880,06	38,75	20 999,35	31,35

SARL 1ERE IMPRESSION**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
51212200 CIC PROFESSIONNEL	22 316,11		22 316,11	38,21	19 435,40	29,02
53110000 CAISSE	1 563,95		1 563,95	2,54	1 563,95	2,33
Charges constatées d'avance	180,00		180,00	0,29		
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCES	180,00		180,00	0,29		
TOTAL (II)	137 770,51	76 140,00	61 630,51	100,00	66 513,77	99,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	146 208,84	84 578,33	61 630,51	100,00	66 977,34	100,00

SARL 1ERE IMPRESSION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2022		31/12/2021	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000,00)	40 000,00	64,90	40 000,00	59,72
10130000 CAPITAL SOCIAL	40 000,00	64,90	40 000,00	59,72
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	4 000,00	6,49	4 000,00	5,97
10610000 RESERVE LEGALE	4 000,00	6,49	4 000,00	5,97
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	49 820,13	80,84	49 820,13	74,38
10640000 RESERVES REGLEMENTEES	49 820,13	80,84	49 820,13	74,38
Autres réserves				
Report à nouveau	-33 498,76	-54,34	-9 766,03	-14,57
11000000 REPORT A NOUVEAU	-33 498,76	-54,34	-9 766,03	-14,57
Résultat de l'exercice	-5 178,18	-8,39	-23 732,73	-35,42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	55 143,19	60 321,37	90,06
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	167,67	0,27	167,67	0,25
45500000 ASSOCIES COURANTS DANIÈRE	167,67	0,27	167,67	0,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 353,20	2,20	3 077,40	4,59
40100000 FOURNISSEURS	1 353,20	2,20	2 852,40	4,26
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR			225,00	0,34
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	1 155,69	1,87	1 009,45	1,51
43100000 URSSAF SALARIES	781,00	1,27	644,00	0,86
43350000 GAN	71,52	0,12	71,00	0,11
43370000 GENERALI	72,96	0,12	69,12	0,10
43730000 REUNICA	160,21	0,26	155,33	0,23
43732000 AUTRES CHARGES SOC MUTUELLE	70,00	0,11	70,00	0,10
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 496,00	5,67	1 508,68	2,25
44551000 TVA A DECAISSER	3 496,00	5,67	1 508,00	2,25

SARL 1ERE IMPRESSION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2022		31/12/2021	
	(12 mois)		(12 mois)	
44566000 TVA DEDUCT.S/ACHATS			0,36	0,00
44571000 TVA COLLECTEE 20%			0,32	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	170,76	0,28	748,77	1,12
44860000 ETAT AUTRES CH. A PAYER	170,76	0,28	748,77	1,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	144,00	0,23	144,00	0,21
41100000 CLIENTS	144,00	0,23	144,00	0,21
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	6 487,32	10,53	6 655,97	9,94
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	61 630,51	100,00	66 977,34	100,00

SARL 1ERE IMPRESSION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	47 854,00		47 854,00	93,00	25 422,95	104,95	22 432	88,24	
70700000 VENTES DE MARCHANDISES 2	47 854,00		47 854,00	93,00	25 422,95	104,95	22 432	88,24	
Production vendue biens									
Production vendue services	3 600,00		3 600,00	7,00	-1 200,00	-4,94	4 800	400,00	
70880000 AUTRES PROD.ACTI.ANN	3 600,00		3 600,00	7,00	-1 200,00	-4,94	4 800	400,00	
Chiffres d'Affaires Nets	51 454,00		51 454,00	100,00	24 222,95	100,00	27 232	112,43	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					7 500,00	30,98	-7 500	-100,00	
74100000 FONDS DE SOLIDARITE					7 500,00	30,98	-7 500	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			51 454,00	100,00	31 722,95	130,98	19 732	62,20	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			24 018,91	46,68	15 819,90	65,31	8 199	51,83	
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES			24 018,91	46,68	15 819,90	65,31	8 199	51,83	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 703,41	5,25	5 954,87	24,58	-3 251	-54,59	
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT			83,52	0,16	64,66	0,26	19	29,69	
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES					52,10	0,21	-52	-100,00	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIER			180,00	0,35	180,00	0,74	0,00	0,00	
61810000 DOCUMENTATIONS GENERALES					-162,00	-0,66	162	-100,00	
62260000 HONORAIRES			1 911,00	3,71	3 936,00	16,25	-2 025	-51,44	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			100,54	0,19	47,70	0,19	53	112,77	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTE					336,00	1,39	-336	-100,00	
62511000 FRAIS KM					487,12	2,01	-487	-100,00	
62570000 RECEPTIONS			104,38	0,20	160,73	0,68	-56	-34,99	
62600000 FRAIS POSTAUX & TELE			20,00	0,04	209,20	0,88	-189	-90,42	
62610000 ORANGE 06.07.59.53.64			192,11	0,37	199,92	0,82	-7	-3,51	
62620000 ORANGE 01.64.81.98.47					310,64	1,28	-310	-100,00	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			111,86	0,22	132,80	0,54	-21	-15,90	
Impôts, taxes et versements assimilés			749,92	1,46	1 539,64	6,35	-790	-51,32	
63120000 TAXE APPRENTISSAGE			99,72	0,19	111,00	0,46	-12	-10,80	
63130000 PART.FORM.CONTINUE			416,20	0,81	761,64	3,14	-345	-45,33	
63511100 COTISATION CFE			234,00	0,45	667,00	2,75	-433	-64,91	
Salaires et traitements			19 074,00	37,07	18 727,80	77,31	347	1,85	
64110000 SALAIRES BRUTS			19 074,00	37,07	18 727,80	77,31	347	1,85	
Charges sociales			8 406,00	16,34	9 788,58	40,41	-1 382	-14,11	
64510000 CHGES URSSAF			5 788,20	11,25	5 704,16	23,55	84	1,47	
64532000 CHGES RETRAITE			1 170,24	2,27	1 149,14	4,74	21	1,83	
64550000 COTIS GAN ASSURANCE VIE			315,72	0,61	280,88	1,18	35	12,50	
64570000 CHGES PREVOYANCE			291,84	0,57	273,42	1,13	18	6,59	
64580000 CHGES MUTUELLE			840,00	1,63	2 380,98	9,83	-1 540	-64,70	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			463,57	0,90	800,19	3,30	-337	-42,11	
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPO			463,57	0,90	800,19	3,30	-337	-42,11	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			18,91	0,03			18	N/S	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE			18,91	0,03			18	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges d'exploitation (II)	55 434,72	107,74	52 630,98	217,28	2 804	5,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 980,72	-7,73	-20 908,03	-86,31	16 928	80,98
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	1 344,40	2,61	3 308,97	13,66	-1 964	-59,36
76400000 REV.DES VALEURS DE P	1 344,40	2,61	3 308,97	13,66	-1 964	-59,36
Reprises sur provisions et transferts de charges	73 364,14	142,58	67 230,47	277,56	6 134	9,12
78665000 REP.PROV.VAL.PLACEMENT	73 364,14	142,58	67 230,47	277,56	6 134	9,12
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	234,00	0,45			234	N/S
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.P	234,00	0,45			234	N/S
Total des produits financiers (V)	74 942,54	145,65	70 539,44	291,22	4 403	6,24
Dotations financières aux amortissements et provisions	76 140,00	147,98	73 364,14	302,88	2 776	3,78
68665000 DOT.PROV.VAL.PLACEMENT	76 140,00	147,98	73 364,14	302,88	2 776	3,78
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	76 140,00	147,98	73 364,14	302,88	2 776	3,78
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 197,46	-2,32	-2 824,70	-11,65	1 627	57,61
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-5 178,18	-10,05	-23 732,73	-97,97	18 554	78,18
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	126 396,54	245,65	102 262,39	422,19	24 134	23,60
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	131 574,72	255,71	125 995,12	520,17	5 579	4,43
RÉSULTAT NET	-5 178,18	-10,05	-23 732,73	-97,97	18 554	78,18
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Dénomination **SARL 1ERE IMPRESSION**
Adresse **138 boulevard Péreire**

75017 PARIS

Caroline Confanon
le 05/06/2023
Art. 360 de l'annexe II au CGI

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Remplacement des taux à 27,5 et 26,5 % par le taux à 25 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (EOM) pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2022 (pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2022 et engagées jusqu'au 31 décembre 2024) et en faveur de la recherche collaborative (CRC) à compter du 1^{er} janvier 2022 (contrats de collaboration conclus à compter du 1^{er} janvier 2022).
- Suppression des crédits d'impôt ne s'appliquant plus pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC) et pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC).
- Prise en compte de la réduction d'impôt pour les entreprises réalisant des investissements productifs et dans le secteur du logement dans les collectivités outre-mer et on Nouvelle-Calédonie (COM) s'appliquant aux investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023.
- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022.

SIREN **3 9 9 6 2 8 5 5 1** Exercice social du **010122** au : **311222**

I - IS Brut

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

Code	Description	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	25%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15,00%	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A04	Autre impôt à taux particulier		
I-A05	Total IS Brut		15

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (II-A05 - II-A06)	

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		92
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B05	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65	64
II-B06	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement		
II-B07	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B08	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N		33
II-B09	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B10	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		34
II-B11	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B12	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		31
II-B13	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B14	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		95
II-B15	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B16	Nouvelles créances non répertoriées de N		50
II-B17	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B18	Sous total (total II-B01 à II-B16 sauf la ligne II-B10 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B20	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B18)		

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances de II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma International	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement 67)	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement 68)	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21	
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B16-II-C23)	

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 08	

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--------	-------------------------------------------------	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art 235 ter ZC)

III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 08	

V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)

V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité	
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)	

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	94	
Totaux	05	10

Montant à payer (case 05 - case 10)	11	
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)	12	
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant	13	
Demande d'imputation sur échéance future IEF (impôts ou taxe réglé par cette modalité)		
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
<i>(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)</i>		
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à Imputer IEF)	14	

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 15/05/2023 Téléphone : 0164819847

Chèque Télépaiement

Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation » : Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée _____ Date limite de paiement _____ Montant à Imputer _____

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
---------	--------	------------------	---------------------

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié Conforme
du 06/05/2023
DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL IERE IMPRESSION Néant *

Adresse de l'entreprise 138 boulevard Péreire 75017 PARIS

SIRET

3	9	9	6	2	8	5	5	1	0	0	0	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1, 2 Durée de l'exercice précédent * 1, 2

				Exercice N clos le	
				31/12/2022	
				31/12/2021	
				31/12/2020	
				31/12/2019	
				31/12/2018	
				31/12/2017	
				31/12/2016	
				31/12/2015	
				31/12/2014	
				31/12/2013	
				31/12/2012	
				31/12/2011	
				31/12/2010	
				31/12/2009	
				31/12/2008	
				31/12/2007	
				31/12/2006	
				31/12/2005	
				31/12/2004	
				31/12/2003	
				31/12/2002	
				31/12/2001	
				31/12/2000	
				31/12/1999	
				31/12/1998	
				31/12/1997	
				31/12/1996	
				31/12/1995	
				31/12/1994	
				31/12/1993	
				31/12/1992	
				31/12/1991	
				31/12/1990	
				31/12/1989	
				31/12/1988	
				31/12/1987	
				31/12/1986	
				31/12/1985	
				31/12/1984	
				31/12/1983	
				31/12/1982	
				31/12/1981	
				31/12/1980	
				31/12/1979	
				31/12/1978	
				31/12/1977	
				31/12/1976	
				31/12/1975	
				31/12/1974	
				31/12/1973	
				31/12/1972	
				31/12/1971	
				31/12/1970	
				31/12/1969	
				31/12/1968	
				31/12/1967	
				31/12/1966	
				31/12/1965	
				31/12/1964	
				31/12/1963	
				31/12/1962	
				31/12/1961	
				31/12/1960	
				31/12/1959	
				31/12/1958	
				31/12/1957	
				31/12/1956	
				31/12/1955	
				31/12/1954	
				31/12/1953	
				31/12/1952	
				31/12/1951	
				31/12/1950	
				31/12/1949	
				31/12/1948	
				31/12/1947	
				31/12/1946	
				31/12/1945	
				31/12/1944	
				31/12/1943	
				31/12/1942	
				31/12/1941	
				31/12/1940	
				31/12/1939	
				31/12/1938	
				31/12/1937	
				31/12/1936	
				31/12/1935	
				31/12/1934	
				31/12/1933	
				31/12/1932	
				31/12/1931	
				31/12/1930	
				31/12/1929	
				31/12/1928	
				31/12/1927	
				31/12/1926	
				31/12/1925	
				31/12/1924	
				31/12/1923	
				31/12/1922	
				31/12/1921	
				31/12/1920	
				31/12/1919	
				31/12/1918	
				31/12/1917	
				31/12/1916	
				31/12/1915	
				31/12/1914	
				31/12/1913	
				31/12/1912	
				31/12/1911	
				31/12/1910	
				31/12/1909	
				31/12/1908	
				31/12/1907	
				31/12/1906	
				31/12/1905	
				31/12/1904	
				31/12/1903	
				31/12/1902	
				31/12/1901	
				31/12/1900	
				31/12/1899	
				31/12/1898	
				31/12/1897	
				31/12/1896	
				31/12/1895	
				31/12/1894	
				31/12/1893	
				31/12/1892	
				31/12/1891	
				31/12/1890	
				31/12/1889	
				31/12/1888	
				31/12/1887	
				31/12/1886	
				31/12/1885	
				31/12/1884	
				31/12/1883	
				31/12/1882	
				31/12/1881	
				31/12/1880	
				31/12/1879	
				31/12/1878	
				31/12/1877	
				31/12/1876	
				31/12/1875	
				31/12/1874	
				31/12/1873	
				31/12/1872	
				31/12/1871	
				31/12/1870	
				31/12/1869	
				31/12/1868	
				31/12/1867	
				31/12/1866	
				31/12/1865	
				31/12/1864	
				31/12/1863	
				31/12/1862	
				31/12/1861	
				31/12/1860	
				31/12/1859	
				31/12/1858	
				31/12/1857	
				31/12/1856	
				31/12/1855	
				31/12/1854	
				31/12/1853	
				31/12/1852	
				31/12/1851	
				31/12/1850	
				31/12/1849	
				31/12/1848	
				31/12/1847	
				31/12/1846	
				31/12/1845	
				31/12/1844	
				31/12/1843	
				31/12/1842	
				31/12/1841	
				31/12/1840	
				31/12/1839	
				31/12/1838	
				31/12/1837	
				31/12/1836	
				31/12/1835	
				31/12/1834	
				31/12/1833	
				31/12/1832	
				31/12/1831	
				31/12/1830	
				31/12/1829	
				31/12/1828	
				31/12/1827	
				31/12/1826	
				31/12/1825	
				31/12/1824	
				31/12/1823	
				31/12/1822	
				31/12/1821	
				31/12/1820	
				31/12/1819	
				31/12/1818	
				31/12/1817	
				31/12/1816	
				31/12/1815	
				31/12/1814	
				31/12/1813	
				31/12/1812	
				31/12/1811	
				31/12/1810	
				31/12/1809	
				31/12/1808	
				31/12/1807	
				31/12/1806	
				31/12/1805	
				31/12/1804	
				31/12/1803	
				31/12/1802	
				31/12/1801	
				31/12/1800	
				31/12/1799	
				31/12/1798	
				31/12/1797	
				31/12/1796	
				31/12/1795	
				31/12/1794	
				31/12/1793	
				31/12/1792	
				31/12/1791	
				31/12/1790	
				31/12/1789	
				31/12/1788	
				31/12/1787	
				31/12/1786	
				31/12/1785	
				31/12/1784	
				31/12/1783	
				31/12/1782	
				31/12/1781	
				31/12/1780	
				31/12/1779	
				31/12/1778	
				31/12/1777	
				31/12/1776	
				31/12/1775	
				31/12/1774	
				31/12/1773	
				31/12/1772	
				31/12/1771	
				31/12/1770	
				31/12/1769	
				31/12/1768	
				31/12/1767	
				31/12/1766	
				31/12/1765	
				31/12/1764	
				31/12/1763	
				31/12/1762	
				31/12/1761	
				31/12/1760	
				31/12/1759	
				31/12/1758	
				31/12/1757	
				31/12/1756	
				31/12/1755	
				31/12/1754	
				31/12/1753	
				31/12/1752	
				31/12/1751	
				31/12/1750	
				31/12/1749	
				31/12/1748	
				31/12/1747	
				31/12/1746	
				31/12/1745	
				31/12/1744	
				31/12/1743	
				31/12/1742	
				31/12/1741</	

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 1ERE IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le				
						13.11.2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	47 854			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	3 600			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
	Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	51 454			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	24 019			
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	2 703			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 234)				244	750			
	Rémunérations du personnel *					250	19 074			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 406			
	Dotations aux amortissements *					254	464			
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)				262	19				
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)									
Total des charges d'exploitation (II)						264	55 435			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 981)			
Produits financiers	(III)	280	74 943	Charges financières	(V)	294	76 140			
Produits exceptionnels	(IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347)				300					
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)									
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(5 178)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	5 178			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	73 364			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	78 542
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
Déficits antérieurs reportables * 324 085 dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	78 542

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

MD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	3 330	412		414		416		3 330			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	5 108	472		474		476		5 108			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	8 438	492		494		496		8 438			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	3 330	502		504		506		3 330			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	4 645	562		564	464	566		566	5 108		
TOTAL		570	7 975	572		574	464	576		8 438			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AD

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL 1ERE IMPRESSION							Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	73 364	662	76 140	664	73 364	666	76 140
TOTAL		680	73 364	682	76 140	684	73 364	686	76 140
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	324 085						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	324 085						
Déficits de l'exercice		960	78 542						
Total des déficits restant à reporter		970	402 628						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	10 291	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	5 363	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

SAGE Expert-comptable Janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AD

Désignation de l'entreprise: SARL 1ERE IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2022, et clos le: 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160 / /
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

SARL 1ERE IMPRESSION

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2023

AD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL IERE IMPRESSION 138 boulevard Péreire 75017 PARIS		Mél: iereimpression.ad@gmail.com	
SIRET	3 9 9 6 2 8 5 5 1 0 0 0 3 4	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités de pré-presse	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------	------------------------------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	78 542
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---------------------------------------------------------------	-----	---	-----	----------------------------------------	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil:	
SARL SECC A. MOLLET 6/8 RUE BERNARD CANTE 93250 VILLEMOMBLE Tél: 0141531230		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date:	22052023
		Lieu:	PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Gérant	ANNE DANIERE
		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition X
 Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SARL IERE IMPRESSION
138 boulevard Péreire
75017 PARIS

Adresse du siège social:

SIRET: 39962855100034 Mét: iereimpression.ad@gmail.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET:

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Activités de pré-presses: Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal: Bénéfice imposable au taux normal: Déficit: 78 542

Bénéfice imposable à 15 %: Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %:

2. Plus-values: PV à long terme imposables à 15 %: PV à long terme imposables à 19 %: PV exonérées (art. 238 quinquies):

Autres PV imposables à 19 %: PV à long terme imposables à 0%:

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%:

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%:

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse:
N°:

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse:
N°:

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les formalisations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SARL SECC A. MOLLET
6/8 RUE BERNARD GANTE
93250 VILLEMOMBLE Tél: 0141531230

Nom et adresse du conseil:

CGA/OMGA: Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant: ANNE DANIERE

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:

Date: 22052023 Lieu: PARIS

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné:

Qualité et nom du signataire: Gérant ANNE DANIERE

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF): prestataire:

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122022

SIREN 3 9 9 6 2 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise SARL 1ERE IMPRESSION

Adresse (voie) 138 boulevard Péreire

Code postal 75017 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
APOLLINE SIMOEN-DANIERE	1250							
7 rue du Four à Chaux 77930 CHAILLY-EN-BIERE								
FRANCK SIMOEN	297							
7 RUE DU FOUR A CHAUD 77930 CHAILLY-EN-BIERE								
ANNE DANIERE	953							
7 RUE DU FOUR A CHAUX 77930 CHAILLY-EN-BIERE								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	19 074	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Ab

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice


Désignation de l'entreprise SARL 1ERE IMPRESSION
 Adresse 138 boulevard Péreire 75017 PARIS

du _____
 au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	DANIERE ANNE DIRECT COMMERCIALE				7 RUE DU FOUR A CHAUX 77930 CHAILLY EN BIÈRE			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	19 074				19 074			19 074
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	19 074				19 074			19 074

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		104
Total		104

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	19 178	- de l'exercice . 2022 . . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	497	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire ANNE DANIERE Gérant		À <u>PARIS</u> , le <u>22052023</u> Signature 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Certifié Conforme
le 05/01/2023
D. Javel

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	47 854,00	25 422,95	22 432	88,24
- Cout direct d'achat	24 018,91	15 819,90	8 199	51,83
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	23 835,09	9 603,05	14 232	148,20
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>49,81 %</i>	<i>37,77 %</i>		
+ Production vendue	3 600,00	-1 200,00	4 800	400,00
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 600,00	-1 200,00	4 800	400,00
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	3 600,00	-1 200,00	4 800	400,00
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>100,00 %</i>	<i>100,00 %</i>		
Marge brute globale (I + II)	27 435,09	8 403,05	19 032	226,49
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>53,32 %</i>	<i>34,69 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	2 703,41	5 954,87	-3 251	-54,59
Valeur ajoutée produite	24 731,68	2 448,18	22 283	910,25
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>48,07 %</i>	<i>10,11 %</i>		
+ Subventions d'exploitation		7 500,00	-7 500	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	749,92	1 539,64	-790	-51,32
- Salaires et traitements	19 074,00	18 727,80	347	1,85
- Charges sociales	8 406,00	9 788,58	-1 382	-14,11
Excédent brut d'exploitation	-3 498,24	-20 107,84	16 609	82,60
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>-6,80 %</i>	<i>-83,01 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	463,57	800,19	-337	-42,11
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante				
- Autres charges de gestion courante	18,91		18	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-3 980,72	-20 908,03	16 928	80,96
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>-7,74 %</i>	<i>-86,31 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	1 344,40	3 308,97	-1 964	-59,36
+ Reprises sur provisions financières	73 364,14	67 230,47	6 134	9,12
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	234,00		234	N/S
- Dotations financières aux amortissements et provisions	76 140,00	73 364,14	2 776	3,78
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-5 178,18	-23 732,73	18 554	78,18
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>-10,06 %</i>	<i>-97,98 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	-5 178,18	-23 732,73	18 554	78,18
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>-10,06 %</i>	<i>-97,98 %</i>		